

FORMULAIRE DE RESILIATION**A envoyer en courrier « recommandé avec accusé de réception » UNIQUEMENT****Votre demande doit impérativement nous parvenir 14 jours avant la date d'échéance du service à résilier.**

A l'attention de :

VISEOTOP
Service Résiliation
1, RUE OLIVIER
02140 – HARCIGNY
FR - France

Je vous notifie par la présente la résiliation du service portant sur la commande ci-dessous :

Numéro de commande :	
Date de commande :	
Désignation de l'offre :	
Nom du service :	
Moyen de paiement :	
Date d'échéance :	

Joindre impérativement la copie du bon de commande reçu par mail lors de la commande du service

Vos informations :

Nom :		Prénom :	
Entreprise :		N° TVA :	
Adresse 1 :		Adresse 2 :	
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Email :	

*Pour les clients particuliers, joindre impérativement la copie recto/verso de votre pièce d'identité.**Pour les clients professionnels, joindre impérativement la copie de votre Kbis de moins de trois mois.***Extrait des conditions particulières :**

Si le Client ne souhaite pas qu'un Service soit renouvelé à l'issue de sa Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours (« Date anniversaire »), il doit demander la résiliation de son service au minimum 14 jours avant la « Date Anniversaire » de son service.

Pour être effective et entraîner la résiliation du Service à l'issue de la Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours, la demande de résiliation doit être opérée dans les conditions suivantes :

- (a) Concernant les Services en cycle de renouvellement mensuel, au plus tard le 14ème jour du mois calendaire avant 23 heures (heure de Paris),*
- (b) Concernant les Services en cycle de renouvellement annuel, au plus tard le 14ème jour du mois calendaire précédant leur Date anniversaire avant 23 heures, heure de Paris (Par exemple : Pour résilier à l'issue de sa Durée Initiale, un Service souscrit en juin 2017 pour un (1) an, la désactivation du renouvellement automatique doit intervenir avant le 14 mai 2018, 23 heures, heure de Paris).*
- (c) Le Client doit être à jour de ses paiements envers la facturation des services VISEOTOP. Si une facture est déjà émise pour le renouvellement du service, celle-ci doit être soldée afin d'ouvrir droit à la résiliation à la fin de la nouvelle période de renouvellement.*

En cas de résiliation dans les conditions prévues ci-dessus, le Service concerné est automatiquement résilié et supprimé à l'issue de la Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours (y compris l'ensemble des contenus et données stockés par le Client dans le cadre du Service). Il revient au Client de prendre toutes mesures nécessaires afin de s'assurer de la conservation desdits contenus et données avant la résiliation du Service.

Le Client conserve néanmoins la possibilité d'annuler sa demande de résiliation du Service concerné en contactant le service client de VISEOTOP jusqu'à 24 heures avant sa Date anniversaire (pendant les heures habituels de bureau)

La durée, ainsi que les conditions de renouvellement et de résiliation de certaines options ou fonctionnalités pouvant être associées au Service, peuvent différer de celles applicables au Service. Il appartient au Client d'y prêter attention.

NOTE IMPORTANTE : Si la date du formulaire de résiliation n'est pas concordante avec la date d'oblitération de votre courrier recommandé avec accusé de réception, seul la date du cachet de la poste faisant foi.

Fait à :

Le :

Signature

Pieces à joindre impérativement :

- ☐ Copie du bon de commande reçu par mail lors de la commande du service
- ☐ Pour les clients particuliers, la copie recto/verso de votre pièce d'identité.
- ☐ Pour les clients professionnels, la copie de votre Kbis de moins de trois mois.